



COMPTE RENDU CFDT

CSE SAINT-CLOUD - 01 OCTOBRE 2021

UN RAVALEMENT A 1.45 MILLIONS & DPE FINAL=D ?

DASSAULT AVIATION
Saint-Cloud

S'ENGAGER POUR
CHACUN AGIR POUR
TOUS

02 Octobre 2021

Les gestionnaires UNSA du CSE ont imposé trois jours aux élus du CSE pour consulter et analyser les documents avant le vote du 01 octobre 2021.

Sur un dossier aussi complexe, qui engage les équipes sur plus de 15 ans, dans un contexte de grave crise climatique, la CFDT alerte et regrette que les élus soient contraints par une urgence artificielle et un manque de concertation en amont.

1. POURQUOI LA CFDT A-T-ELLE ETE CONTRAINTE DE S'ABSTENIR ?

Nous sommes favorables à une rénovation car elle est nécessaire,

mais

la CFDT a découvert de sérieux manques dans le projet actuel, et a donc posé ses questions et proposé des solutions.

2. NOUS SOMMES FAVORABLES A "UNE" RENOVATION

Au regard de l'accélération du **changement climatique** causé par les émissions de CO2 des activités humaines, l'État français se met en ordre de bataille à l'échelle nationale et internationale pour se diriger vers une **obligation de résultat** afin de réduire nos émissions de CO2.

Ainsi, à court terme, la **règlementation va se durcir** et va imposer des **réductions conséquentes des consommations des bâtiments** et **le CSE devra s'y adapter.**

Dans le secteur public, c'est déjà le cas : la législation est en cours d'application.

Dans le cadre de la loi ELAN, le décret tertiaire du 01/10/2019 ainsi que les arrêtés « méthode et seuil » **imposent des obligations de réduction des consommations d'énergie finale aux bâtiments à usage tertiaire.** Il fixe plusieurs échéances de réduction de consommation : **-40% en 2030, -50% en 2040, et -60% en 2050.** Une première étape contraignante aura lieu en septembre 2022, avec le renseignement complet des bâtiments publics, de leur consommation et de leur surface, sous peine d'amende et de « Name & Shame ».

Dans le secteur privé, à court terme les bâtiments comme le CSE devront faire face à ces objectifs de -40%, -50% et -60%.

3. NOUS SOMMES DEFAVORABLES AU PROJET DE « 1.45 MILLIONS D'EUROS POUR UN DPE FINAL = D » !

A cause de l'urgence imposée par les gestionnaires UNSA du CSE (documents consultables uniquement au CSE trois jours avant la plénière) il a été très difficile pour les élus d'avoir des garanties sur les chiffres, alors qu'ils sont essentiels.

1. Une entreprise de diagnostic thermique a été mandatée le 15/02/2021 pour faire des mesures et proposer des solutions.
2. **La CFDT a demandé de faire confirmer la surface chauffée.** Il semble qu'elle fasse **3638m2 à confirmer** (n'inclue pas les réserves, qui sont non chauffées).



COMPTE RENDU CFDT

CSE SAINT-CLOUD - 01 OCTOBRE 2021

UN RAVALEMENT A 1.45 MILLIONS & DPE FINAL=D ?

DASSAULT AVIATION
Saint-Cloud

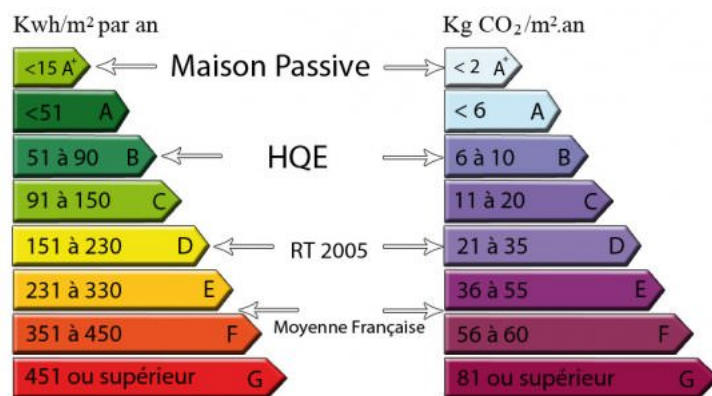
S'ENGAGER POUR
CHACUN AGIR POUR
TOUS

02 Octobre 2021

Cette surface ne semble pas mise en exergue dans le document rédigé par l'entreprise de diagnostic thermique.

- AVANT RENOVATION :** selon le rapport de l'entreprise de diagnostic thermique la **consommation annuelle** du CSE est d'environ **880 000 kWhep/an (ep = Energie Primaire)**.
- Soit un DPE = E pour le CSE actuel (si la surface chauffée est confirmée) :**
 $880000/3638=241,9$ kWhep/an/m².

- L'échelle de performance énergétique ci-contre **n'est affichée nulle part dans les documents**. Le lecteur pourra y retrouver la **classe E du CSE grâce au calcul ci-dessus de la consommation spécifique de 241,9 kWhep/an/m²**.



- APRES RENOVATION - SCENARIO 1 (*) :** selon le rapport de l'entreprise de diagnostic thermique le **gain serait de 154 388 kWhep/an**.
Après la rénovation nous aurions donc un DPE = D :
 $(880000-154388)/3638=199,5$ kWhep/an/m².
- APRES RENOVATION - SCENARIO 2 (**) :** selon le rapport de l'entreprise de diagnostic thermique le **gain serait de 245 009 kWhep/an**.
Après la rénovation nous aurions donc un DPE = D :
 $(880000-245009)/3638=174,5$ kWhep/an/m².
- LES AUTRES FAILLES :**
 - Page 36 de la présentation des gestionnaires du CSE : le projet est qualifié de 5/5 par le bureau UNSA pour l'aspect énergétique. **Alors que le DPE=D.**
 - Le cahier des charges **n'impose pas à l'architecte d'engagement chiffré de performance énergétique autre que celui du diagnostic thermique : DPE=D après rénovation.**
 - Les élus n'ont pas eu d'informations sur les pénalités de retard.
 - Les élus n'ont pas eu de présentation de plannings estimatifs.
 - Aucun architecte n'a été mis en concurrence sur leur rapidité d'exécution.
 - Abus de langage** dans la présentation des gestionnaires UNSA : en page 6, 35 & 36, l'analyse des dossiers **n'a pas été faite par les élus et le CSE, mais uniquement par le bureau UNSA, qui a eu près de 2 mois pour analyser, et maintenant ils imposent seulement 3 jours aux autres élus pour ce même travail.**

La CFDT
PREMIER SYNDICAT
EN FRANCE
ET
PREMIER SYNDICAT
DES CADRES DU
PRIVE

(*) SCENARIO 1 : isolation des murs par l'extérieur et donnant sur l'extérieur.

(**) SCENARIO 2 : isolation des murs par l'extérieur et donnant sur l'extérieur
+ éclairage à Leds + panneaux photovoltaïques + menuiseries.



COMPTE RENDU CFDT CSE SAINT-CLOUD - 01 OCTOBRE 2021 UN RAVALEMENT A 1.45 MILLIONS & DPE FINAL=D ?

DASSAULT AVIATION
Saint-Cloud

S'ENGAGER POUR
CHACUN AGIR POUR
TOUS

02 Octobre 2021

4. CONCLUSIONS

Dans le contexte ci-dessous **il n'est pas acceptable** d'avoir une rénovation à **1.45 Millions d'euros TTC aboutissant à un DPE=D :**

1. Le **DPE de l'architecte doit être confirmé et affiché dans le projet.**
2. Le gain du projet semble varier entre **-17,5% et -27,8% (scénario 1 & 2) :**
(154338kWh/an)/(880000kWh/an) = 17,5% & (245009kWh/an)/(880000kWh/an) = 27,8%
3. Sachant que **le durcissement de la réglementation est sans précédent.**
4. Dans le secteur public le décret tertiaire impose **-40% en 2030.**
5. Dans le secteur privé l'objectif sera similaire **sous moins de 10 ans.**
6. Actuellement les **architectes proposent normalement des DPE = A, B ou C.**
7. Le **projet actuel avec un DPE=D calculé a surpris et interpellé la CFDT.**
8. Ce projet **engage sur plus de 15 ans** car il refait : murs, toiture, huisseries...

La stratégie d'isolation du projet pose des questions et la CFDT attend des réponses précises. Elle regrette que **certaines élus se réservent près de 2 mois pour l'analyse et imposent une urgence aux autres élus avec 3 jours de délais !** (Date de réception des offres : le 16/07/21 versus date de diffusion aux élus du CSE des présentations : le 28/09/21). **Les manques et les failles actuelles sont le fruit d'un manque de concertation flagrant.**

5. LA CFDT PROPOSE :

1. De **confirmer les 3638m²** de surface chauffée (dont 800m² de couloirs).
2. D'**afficher le DPE par l'architecte dans le Projet** et avoir **DPE = A ou B ou C.**
3. Faire appel à un **Bureau d'Etudes spécialisé dans les rénovations thermiques** pour définir la stratégie à mettre en place avec une analyse fine des solutions pour les différents lots : murs, toiture, huisseries, ponts thermiques, sous-faces, calorifugeage, VMC, chaudière...
4. D'utiliser les aides financières de l'Etat avec l'**isolation gratuite via les CEE.**
5. **Programmer un PPI en concertation avec les élus du CSE** (Plan Pluriannuel d'Investissement pour la rénovation).
6. Prévoir d'**articuler les différences phases** sur plusieurs années.
7. De **renforcer l'isolant des murs** (env. 25% des pertes de chaleur).
8. De **renforcer l'isolant de la toiture** (env. 30% des pertes de chaleur).
9. D'**isoler les sous-faces, les frontières avec les réserves, et calorifuger** les canalisations (env. 10% des pertes).
10. **VMC double flux à échangeur** (env. 10% des pertes).

La CFDT invite à faire front commun dans la lutte contre le changement climatique au-delà des sensibilités de chacune et chacun.



La CFDT
PREMIER SYNDICAT
EN FRANCE
ET
PREMIER SYNDICAT
DES CADRES DU
PRIVE